

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Région de gendarmerie
de Rhône-Alpes
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Est

**Décision n° 5598 du 14 janvier 2011 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est**

NOR : IO CJ1100110S

Le commandant de la région de gendarmerie de Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu la décision n° 132969 du 1^{er} décembre 2010 (NOR : IO CJ1029423S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2011 :

Charre Jean	Nigend : 94 316	Numéro de livret de solde : 5 110 037
-------------	-----------------	---------------------------------------

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2011 :

Ponard Franck	Nigend : 154 692	Numéro de livret de solde : 8 012 392
---------------	------------------	---------------------------------------

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} février 2011 :

Noirclerc Christophe	Nigend : 155 109	Numéro de livret de solde : 8 012 472
----------------------	------------------	---------------------------------------

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2011 :

Vivot David	Nigend : 221 418	Numéro de livret de solde : 8 083 710
-------------	------------------	---------------------------------------

Fait le 14 janvier 2011.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie
de Rhône-Alpes
et la gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Est,
J. GRANDCHAMP*